



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 14/09/2023

N/Réf. : UCL_30001_713_PREA UCCLE. Parc de Wolvendael
Gest. : A. Heylen (= site classé)
V/Réf. : 2311-0011/93/2023-243PU **DEMANDE D'AVIS PRÉALABLE** : Aménagements spécifiques en vue
Corr: A. Marinx de la gestion des eaux dans le parc

Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 31/08/2023, nous vous communiquons *l'avis* émis par notre Assemblée en sa séance du 06/09/2023, concernant la demande sous rubrique.

CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE

Acquis en 1921 par la commune d'Uccle, le parc de Wolvendael doit sa morphologie et son étendue actuelles à son dernier propriétaire privé, le baron Janssens qui acheta le domaine en 1909. *Le parc a été classé comme site par arrêté du 08/11/1972* en raison de ses importantes qualités paysagères, notamment dues à la topographie fortement mouvementée du terrain.



Localisation du site © Brugis et relevé des pentes des cheminements (document joint à la demande)

Ce relief suppose toutefois une gestion des eaux très attentive et rend le site sensible au phénomène de l'érosion surtout des chemins, dont certains tronçons atteignent des déclivités jusqu'à 15%. Bien que le parc ait été restauré dans les années 2000, sa gestion pose aujourd'hui problème sur ces points.

La présente demande de principe concerne la réflexion entamée par la Commune pour éviter le phénomène d'érosion des sols, améliorer la gestion des eaux pluviales et en limiter les rejets vers le système d'égouts (le site comprend deux étangs). Le projet de réfection des chemins, autorisé par permis du 06/08/2020 mais pas mis en œuvre, sera par la même occasion relancé.

Le dossier est assorti d'un diagnostic des principaux désordres constatés sur le terrain et donne un premier aperçu des mesures envisagées pour y remédier. Établi en 2023, le diagnostic signale :

- la dégradation avancée des revêtements de chemins en dolomie dans les fortes pentes suite au ravinement provoqué par l'eau de pluie, à la stagnation de l'eau et aux soulèvements occasionnés par les racines des végétaux ;
- une compaction importante des chemins sur l'ensemble du site ;
- le bon état général des caniveaux, hormis quelques déchaussements et/ou la présence de caniveaux discontinus ou sans liaison adéquate. L'abaissement du niveau des revêtements sous les bordures empêche cependant le fonctionnement optimal des écoulements ;
- l'effondrement de certains conduits enterrés ;
- le contexte peu qualitatif de l'étang en amont : impact visuel négatif des ganivelles en châtaignier, prolifération de la végétation (entretien difficile), eutrophisation, cascade hors service.

En termes de gestion des eaux, l'étude est centrée sur celles déversées vers l'étang en amont. La zone de l'étang du bas, à proximité de l'entrée nord, serait traitée par ailleurs, dans le cadre de la mise à ciel ouvert l'Ukkelbeek. À ce sujet, la CRMS avait émis un avis de principe en sa séance du 02/06/2021

https://crms.brussels/sites/default/files/avis/674/UCL30001_674_PREAL_Wolvendael_Ukkelbeek.pdf .

AVIS

La CRMS est favorable aux démarches entreprises par la Commune pour optimiser la gestion des eaux pluviales dans le parc de Wolvendael. Le diagnostic joint au dossier offre un bon aperçu du fonctionnement hydraulique et des désordres constatés sur le terrain, y compris pour les chemins. Les propositions témoignent d'une sensibilité aux qualités patrimoniales du parc, notamment pour la zone de l'étang, ce qui est positif.

La Commission estime cependant que les mesures décrites sont à ce stade trop théoriques et ponctuelles, et demande de poursuivre le travail et de concrétiser le projet sur base d'un meilleur diagnostic et d'une connaissance approfondie des réalités du terrain et de ses abords, dans toutes ses composantes. Ceci doit permettre de projeter des solutions globales et durables, face à l'évolution climatique et aux pluies de plus en plus intenses, de retenir les eaux le plus en amont possible du parc et de limiter au strict minimum le « tout à l'égout ».

Dans ce cadre, le projet devra également tenir compte des travaux récemment menés à hauteur du chemin du Crabbegat, tout comme des interventions envisagées à proximité de l'avenue De Fré pour la mise à ciel ouvert de l'Ukkelbeek et son impact sur l'étang en aval.

La restauration des chemins

Les chemins dont la pente est inférieure à 5 %, seraient restaurés au moyen d'un revêtement semi-perméable (de type KoMex). Sur les pentes plus raides, les chemins seraient recouverts d'un enrobé à liant végétal.

Cette proposition permet de tenir compte de la morphologie du terrain. Le choix définitif des revêtements devra cependant intégrer les réflexions et les essais qui sont aujourd'hui en cours pour identifier les matériaux les plus appropriés. Au regard des connaissances actuelles et des évolutions récentes dans ce domaine, la CRMS n'exclut pas la mise en œuvre de revêtements plus compacts, et moins perméables, si

cela permet une meilleure tenue dans le temps des chemins et pour autant que leur aspect soit patrimoniallement adéquat. L'eau étant évacuée via les dispositifs latéraux ou transversaux, le degré de perméabilité des revêtements n'intervient en effet pas de manière significative dans le comportement hydrologique des parcs. La Commission demande donc de faire les choix avec une analyse fine des différents types de revêtements qui sont aujourd'hui sur le marché, et les retours sur expérience sur ceux déjà mis en œuvre dans d'autres parcs historiques. S'agissant, par exemple, du revêtement semi-perméable envisagé pour les chemins à pente douce du parc de Wolvendael, la CRMS signale que l'on a récemment constaté au parc du Cinquantenaire, qu'il provoque un effet de poussière important sous les effets de la chaleur et de la sécheresse. Dû à l'usage intensif des chemins, ce phénomène augmente la charge de gestion du site.

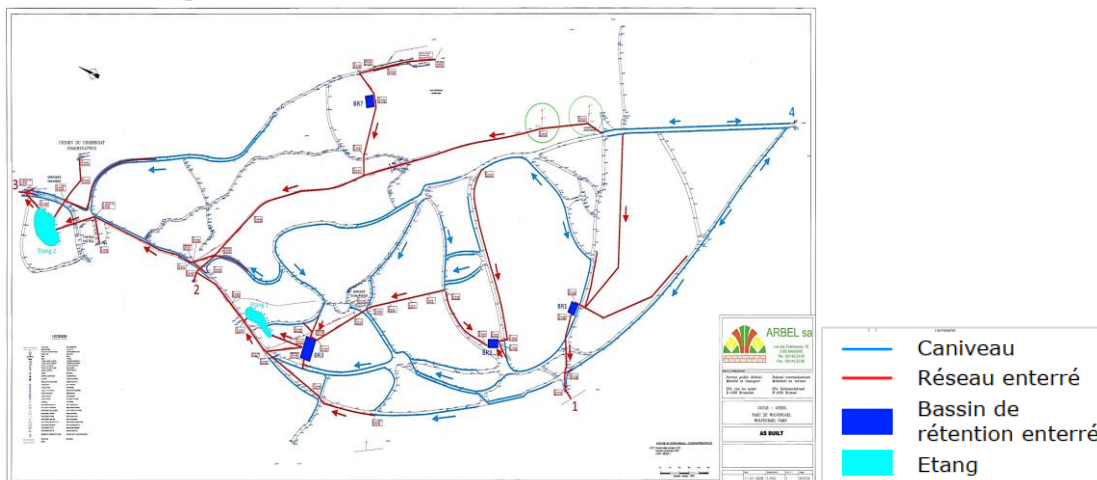


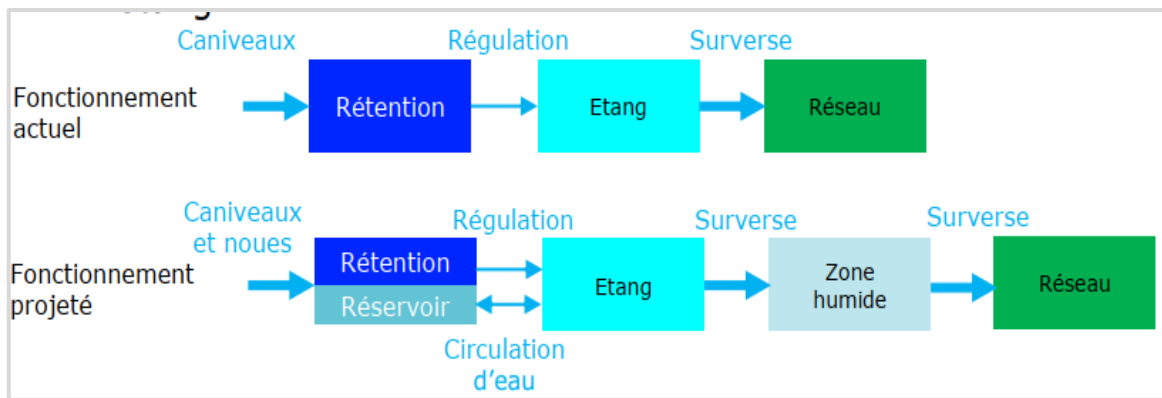
État existant des chemins en dolomie et problèmes de nivellement par rapport aux caniveaux (photos jointes à la demande)

Concernant la réfection des filets d'eau, la Commission propose d'étudier l'intégration de rangs obliques de pavés naturels au niveau des chemins en pente pour limiter le ravinement et évacuer l'eau de façon plus rapide.

Au préalable, elle demande également d'étudier et de sonder l'état des fondations des chemins. Le projet devrait en effet déterminer les interventions nécessaires à la pérennité des nouvelles couches de finition, tout en misant sur une conservation maximale des fondations en place, pour éviter des mesures trop interventionnistes, notamment pour les systèmes racinaires. De même, les revêtements en pavés naturels présents dans certaines zones devraient être conservés au maximum.

Le système hydrologique





Gestion des eaux actuelle et schéma d'intervention (documents joints à la demande)

La gestion des eaux du parc se fait actuellement par infiltration directe dans l'espace vert, par récolte dans les filets d'eau qui bordent les chemins et via les conduits enterrés qui mènent vers les bassins de rétention et ensuite vers les étangs. Pour optimiser cette gestion et intégrer la prévision des pénuries d'eau en périodes de sécheresse, le projet propose de redimensionner les bassins de rétention et de réaliser des noues infiltrantes longeant les chemins et/ou des puits d'infiltration.

Ce volet du dossier est, à ce stade, difficile à apprécier par la CRMS, en l'absence d'une étude pédologique apportant des renseignements précis sur le potentiel de rétention/absorption des eaux aux différents endroits du parc. À propos des noues, elle demande de ne pas limiter ces dispositifs aux abords immédiats des chemins, car cette proposition pourrait ne pas répondre de manière suffisante aux problèmes qui se posent. Elle demande d'étudier la faisabilité et la plus-value de réaliser des noues complémentaires ailleurs sur le site, en fonction de morphologie et de la nature du terrain, comme des noues implantées suivant les courbes de niveaux, ou encore des zones d'infiltration drainantes plus larges dans certaines zones basses ou en creux. Toute système devra bien sûr aussi être intégré de manière optimale au site, tant sur plan visuel (noues intégrées discrètement au paysage) qu'en termes d'impact sur le végétal. Aucune intervention ne pourra par exemple être acceptée sous la couronne des arbres ou entamant leur système racinaire.

L'étang en amont

Pour améliorer le fonctionnement ainsi que le contexte de la zone de l'étang en amont, le dossier prévoit le curage du plan d'eau et la création d'une zone humide en pente douce sur ces abords. Les clôtures existantes seraient remplacées par des ganivelles basses ou une haie plessée vivante, complétées de nouvelles plantations. Une végétation supplémentaire est envisagée sur l'étang pour réduire son eutrophisation. La cascade serait remise en état.



Situation existante de l'étang en amont (photos jointes à la demande)


La CRMS encourage la requalification du plan d'eau qui offre aujourd'hui un aspect peu qualitatif. Elle demande de concrétiser le projet en précisant le plan de plantation pour les abords de l'étang. L'option des haies plessées semble une piste intéressante. La Commission questionne toutefois la pertinence et l'impact patrimonial d'introduire des végétations supplémentaires en surface de l'étang. Elle demande d'en préciser la nécessité et le bénéfice environnemental, sur un étang de petite superficie. La végétalisation des berges n'est-elle pas suffisante ?

Enfin, si la remise en service de la cascade est une solution valable pour requalifier l'étang, il est cependant peu probable que l'apport en eaux fraîche / eau de pluie apporte un changement significatif en termes d'eutrophisation, ces eaux étant toutes aussi chargées en nutriments que l'eau de ruissellement du site. Des mesures complémentaires s'imposeront donc pour filtrer l'eau, par exemple sous forme de plantes filtrantes, pour autant qu'elles soient visuellement bien intégrées. Elle recommande d'intégrer cette remarque à la réflexion.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à : amarinx@urban.brussels ; cleclercq@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels